



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire
Agence Auxiliaire de Korhogo
Section de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité
XAPS/ATY/kck

CAHIER DES CHARGES

APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TROIS (3) ONDULEURS DE 20 KVA

Janvier 2026

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - OBJET

Le présent appel à concurrence a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de (03) onduleurs de 20KVA de l'Agence Auxiliaire de Korhogo dédiés à l'alimentation en courant régulé des équipements.

2 - ALLOTISSEMENT

Le marché est constitué d'un lot unique.

3 - CONFORMITÉ DES OFFRES

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4 - VISITE DES LIEUX

Une visite obligatoire des lieux est prévue le **vendredi 30 janvier 2026 à 16 heures** à l'Agence Auxiliaire de Korhogo afin de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux.

5 - PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

6 - LANGUE DE SOUMISSION

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7 - FRAIS DE SOUMISSION

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel à concurrence.

8 - MONNAIE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9 - RÉGIME FISCAL

La Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UEMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, sur présentation du formulaire du titre d'exonération dûment renseigné par le fournisseur, accompagné de la facture en quatre (4) exemplaires.

10 - PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

La présentation de la soumission devra se faire comme suit :

- la lettre de soumission ;
- l'offre technique ;
- l'offre financière ;
- les documents administratifs.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

10.2. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques de l'onduleur et des accessoires proposés ;
- la période de garantie ;
- le délai de livraison ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur de l'équipement proposé ;
- l'attestation de représentation du fabricant et la disponibilité d'un service après-vente (SAV), le cas échéant ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.3. Offre financière

Les offres financières doivent être établies hors taxes en FCFA et inclure tous les frais y relatifs, conformément au cadre de devis en annexe :

- les prestations ;
- les frais accessoires ;
- la main d'œuvre.

10.4. Documents administratifs

- Assurance de responsabilité civile ;
- bilan des trois dernières années ;
- registre de commerce ;
- attestation de régularité fiscale ;
- attestation de déclaration à la caisse de prévoyance sociale.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11 - DATE ET HEURE LIMITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les offres devront être transmises en version « PDF » aux adresses électroniques yofana@bceao.int et tyadaye@bceao.int au plus tard le **vendredi 13 février à 18 heures TU**, délai de rigueur.

12 - CONDITIONS DES OFFRES

12.1. Lieu de livraison

Les équipements doivent être livrés dans les locaux de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Korhogo en Côte d'Ivoire. La livraison est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner les équipements de manière à éviter les dommages durant le transport.

12.2. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

12.3. Garantie

La durée minimale exigée pour la garantie est de douze (12) mois. Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre.

13 - RECEPTION DES TRAVAUX

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison des travaux (95% du montant du marché) ;
- réception définitive (5% du marché restant), à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties. La réception des travaux se fait sur demande de l'Entrepreneur.

Lors de la livraison des matériels, il sera établi un constat de leur état, notamment, pour confirmer s'ils sont livrés conformément au descriptif, au respect du cahier des charges et aux instructions de la Banque.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent cahier des charges, et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériels livrés, la réception sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera transmise à l'Entreprise en vue de leur levée immédiate.

Dans la mesure ainsi définie de la responsabilité de l'Entrepreneur, il sera tenu de procéder, à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement des matériels, qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelque raison que ce soit (vice de matière, de montage, de construction, de conception etc.).

14 - NOTIFICATION

Après analyse des offres et délibération, l'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité des offres par une lettre de commande dûment signée par l'Autorité compétente ou par mail et transmission du bon de commande.

15 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront envoyer leurs requêtes, par courrier électronique aux adresses : tyadaye@bceao.int et yfofana@bceao.int.

Les préoccupations formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les soumissionnaires.

II - DEUXIÈME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ONDULEUR POUR LE PCS À FOURNIR

1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Les installations existent déjà. Toutefois, une visite des lieux préalablement à la soumission est indispensable pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qu'il ne serait pas aisés de décrire dans un cahier des charges.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser consistent essentiellement en :

- la fourniture et l'installation de trois (03) nouveaux onduleurs complet de 20 KVA de tension d'entrée/sortie en triphasé, de fréquence 50 HZ, compatible avec l'architecture GTB existante et avec un protocole de communication standard du secteur (Bacnet IP);
- le remplacement des électriques existants par d'autres adaptés aux onduleurs de 20 KVA ;
- les informations minimales incluant l'état général de fonctionnement des onduleurs, les niveaux de charge et de batterie, les tensions et courants d'entrée/sortie, l'autonomie restante, l'ensemble des alarmes, défauts et alertes pertinents pour l'exploitation et la maintenance des onduleurs devront être reportées à la GTB installée au Poste Central

Incendie (PCS) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble ;

- les essais de fonctionnement et de mise en service.

IMPORTANT :

- Les onduleurs à fournir et à installer doivent être de dernière génération, de bonne marque et livré avec des batteries internes neuves avec une bonne autonomie d'au moins 30 minutes ;
- Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur notamment la NFC 15100;
- Les documentations techniques des onduleurs proposés seront impérativement rédigées en langue française et jointes à l'offre.

ANNEXE I : CADRE DE DEVIS ET CONDITIONS DES OFFRES (A TITRE INDICATIF)

NB	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total (FCFA)
1	Fourniture des trois (03) onduleurs de puissance apparente 20 KVA, Tension (Entrée et Sortie en triphasé) de fréquence 50 HZ, avec un temps de transfert en (bypass/onduleur)	U	3		
2	Fourniture de câbles électriques et d'accessoires de raccordement de l'onduleur et installation du report au PCS (détalier les différents reports à la GTB comme demandé par le cahier de charges)	ENS	3		
3	Main d'oeuvre la manutention, la dépose de l'installation existante ainsi que l'installation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux équipements	ENS	3		
	TOTAL HT				

Arrêté le présent devis descriptif à la somme de [Montant en chiffres et en lettres] hors taxes.

NB : Les soumissionnaires devront proposer un planning précis des travaux à exécuter dans leurs offres.

ANNEXE II : Lettre de soumission

A l'attention de :

MONSIEUR LE CHEF DE L'AGENCE AUXILIAIRE
DE LA BCEAO A KORHOGO

Objet : Fourniture et installation des trois (03) onduleurs de 20 KVA

Nous, soussignés, (prénoms, nom et qualité) soumettons, par la présente, une offre de prix pour la fourniture et installation des trois (03) onduleurs de 20 KVA pour un montant de (FCFA).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations mentionnées dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à procéder à la fourniture et installation des onduleurs de 20 KVA, dans les délais convenus.

Il est entendu, par nous, que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pourrez recevoir.

Signataire mandaté

Prénoms, nom et titre du Signataire